

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lateur, commandé par des compteurs à neutrons et utilisant un servo-moteur, fait pénétrer les alliages au bore plus profondément dans le graphite. Le bore absorbe davantage de neutrons lents et demi-lents en donnant du lithium ou de l'hélium. Ces neutrons absorbés par le bore sont perdus pour la réaction de rupture et la vitesse de la réaction étant diminuée, la température s'abaissera. Si celle-ci tombe trop bas, le régulateur agissant en sens inverse, retire partiellement les aciers au bore des logements aménagés dans la masse de graphite. Le contrôle aussi simple du fonctionnement du générateur a été rendu possible par le fait que les neutrons de rupture ne se dégagent pas tous au moment même de la rupture, mais quelques-uns sont libérés par suite d'une émission différée n'intervenant que quelques secondes après la scission du noyau.

En l'absence de tout système régulateur, la température du générateur s'élèverait naturellement jusqu'à la fusion de l'uranium (environ 1200° C), ce qui produirait une modification profonde des conditions géométriques, et par suite l'arrêt du générateur.

Un générateur d'énergie atomique de ce genre n'utilise pas tous les neutrons, une partie d'entre eux s'échappent avant de réagir. Il est nécessaire de se protéger de leur action en entourant le générateur de parois comportant de fortes épaisseurs (0,50 à 1,00 m) d'eau.

L'uranium métallique est actuellement préparé à une échelle industrielle inconnue jusqu'alors. Son prix de revient s'est de ce fait considérablement abaissé. Il reste toutefois assez élevé pour que l'énergie atomique soit encore plus chère que l'énergie électrique produite en Suisse par nos installations hydro-électriques. Mais l'utilisation de l'énergie atomique n'en est qu'à ses débuts et l'étude des réactions nucléaires peut donner dans un proche avenir d'autres résultats susceptibles d'intéresser également notre industrie.

* * *

Il est regrettable que le fonctionnement de générateurs d'énergie à l'uranium permette de préparer un puissant explosif atomique. Il est certain que la libération de l'énergie atomique menace l'humanité de périls sans précédents, sans toutefois que notre planète puisse, semble-t-il, être elle-même sérieusement atteinte. L'événement est si important, si gros, qu'il faut faire effort pour en comprendre la réalité et le mesurer. Il est facile d'exagérer; il faut craindre trop d'indifférence. Cet événement doit s'incorporer à notre existence actuelle. Nous devons chercher tout de suite à en tirer les conséquences précises pour pouvoir créer un mouvement d'opinion basé sur une connaissance exacte de la portée de cette découverte qui est devenue un facteur essentiel de la vie des nations. L'évolution politique doit suivre le rythme accéléré de l'évolution technique qui ne peut être ralenti.

L'usage de la bombe atomique devrait être mis hors la loi et pour qu'il en soit réellement ainsi, un organisme international fort devrait être créé d'urgence. C'est peut-être la dernière chance qui nous reste.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués,
du samedi 22 septembre 1945, à 10 h. 30 du matin,
au « Zunfthaus zur Schmiden », Marktgasse 20, Zurich.

(Suite et fin¹).

3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués.

(Suite).

d. Commissions.

La commission pour la maison bourgeoise, sous la présidence de M. M. Schucan, architecte, prépare une prochaine édition du volume « Schaffhouse ».

Le conseil suisse d'honneur a étudié la revision du code d'honneur actuellement en vigueur; le secrétariat a fait appel au nouveau président du conseil, M. F. Reverdin, architecte, pour avoir son avis dans différents cas particuliers.

Les conseils d'honneur des sections ont eu relativement très peu de cas à traiter depuis la dernière assemblée des délégués. Aucune affaire n'a donné lieu à un recours au conseil suisse, ce qui constitue un bon témoignage pour la morale professionnelle de nos milieux.

La commission des normes a continué l'étude de la fusion des conditions générales pour les travaux du bâtiment et du génie civil. Son président, M. A. Pestalozzi, architecte, a été sollicité maintes fois par le secrétariat pour des renseignements et pour la rédaction d'expertises. Son travail désintéressé mérite les plus vifs remerciements de la S. I. A.

La commission des normes pour les canalisations, présidée par M. H. Steiner, ingénieur, a établi des normes pour les canalisations urbaines. La commission a soumis ses propositions aux autorités compétentes de divers cantons et communes, et a reçu en retour quelques suggestions. Il s'agit d'un secteur spécial, où, en l'absence de toute normalisation, on a adopté des règles très différentes d'une région à l'autre; il sera difficile de les ramener à une base uniforme.

La commission pour les concours d'architecture a tenu une séance plénière le 21 septembre 1945 pour traiter les affaires courantes. Le président de la commission, M. R. Christ, architecte, a poursuivi l'examen de tous les programmes de concours qui lui ont été soumis, pour les conformer aux principes régissant les concours; dans certains cas, il a donné aux autorités intéressées des conseils appropriés. Ce contrôle a une grande valeur pour l'organisation des concours, et c'est grâce à ce travail qu'il n'y a pas eu de difficultés notables dans leur organisation. M. Christ a aussi droit à la vive reconnaissance de la S. I. A. pour son labeur considérable.

La commission administrative du service de placement a également siégé plusieurs fois pour discuter spécialement l'importante action que projette l'Office fédéral de l'industrie, des métiers et du travail pour le placement à l'étranger, pour la période d'après-guerre, des membres des professions techniques. Sur le désir de l'Office, le Service technique suisse se chargera de tout le secteur du placement du personnel technique, tandis que les autres secteurs incomberaient aux organisations correspondantes du pays. Les autorités fédérales souhaitent que le service de placement à l'étranger soit concentré sur quelques bureaux compétents seulement, pour pouvoir assumer une surveillance plus efficace. Ces efforts ne peuvent qu'être appuyés par la S. I. A.

¹ Voir *Bulletin technique*, du 8 décembre 1945, p. 347.

La commission de la protection des titres a chargé son comité d'engager de nouvelles négociations avec une délégation de l'Union suisse des techniciens.

La commission pour la révision du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture a chargé une délégation de faire une enquête sur les honoraires relatifs aux colonies d'habitation.

La commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, présidée par M. H. Bracher, architecte, s'est vu confier par le C. C. la mission de discuter avec l'Office du contrôle des prix les questions en suspens au sujet du règlement d'honoraires, et de grouper les documents y relatifs.

La commission pour l'étude de l'économie de la maison familiale et de la maison locative commencera prochainement ses travaux, pour donner suite à la proposition faite à la dernière assemblée des délégués. Elle est présidée par M. E.-A. Steiger, architecte, qui est secondé par MM. A. Kellermüller, architecte, et H. Oetiker, architecte et conseiller municipal.

e) Groupes professionnels.

Le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes a appelé à sa présidence M. W. Kollros, ingénieur en chef, en remplacement de M. le professeur Dr F. Stüssi, qui s'est retiré. Le groupe professionnel travaille en plusieurs sous-commissions à la révision des normes nos 111 et 112.

f) Secrétariat.

Pendant cette période relativement courte, le secrétariat a dû faire face à une grosse tâche. L'expédition des affaires courantes, toujours en augmentation, l'édition des normes de la S. I. A. dont le développement ne fait que s'accroître, et bien d'autres choses encore, ont exigé du personnel une grande somme de travail. La liste des membres de 1945, qui paraîtra cet automne sous une nouvelle forme, a réclamé également une nouvelle mise au net. Le secrétariat a dû aussi faire les travaux préparatoires qui ont abouti à la fondation du Bureau d'études pour la reconstruction ; il continue à en assumer la comptabilité.

En terminant son rapport, le C. C. a l'agréable devoir de remercier cordialement tous les membres qui ont donné à la S. I. A. leur collaboration dans les différentes commissions et délégations de la Société. Par sa constitution démocratique, la S. I. A. dépend essentiellement de l'apport personnel de ses membres. Le C. C. et le secrétariat comptent, comme jusqu'à présent, sur l'appui indispensable de tous les membres pour l'exécution de ses tâches, et, en particulier, de ceux qui sont appelés à collaborer dans une fonction ou dans une autre.

M. M. Kopp, président, remercie le secrétaire pour son intéressant exposé.

M. R. Christ, architecte, demande au C. C. d'accélérer l'étude de la protection des titres, afin qu'une conclusion pratique aboutisse à bref délai.

M. M. Kopp, président : Le C. C. est convaincu que la question de la protection des titres est maintenant en bonne voie et que l'on aboutira à des résultats concrets.

M. H. Härry, ingénieur, adresse aux membres sortants du C. C., MM. Gilliard, architecte, et Sutter, ingénieur, la reconnaissance de la S. I. A. pour la grande somme de travail qu'ils ont donnée à la Société. Dans certains groupes de membres, on entend exprimer le vœu d'un renouvellement plus rapide des cadres du Comité central. Toutefois une certaine continuité dans la gestion des affaires est nécessaire. Cependant tous ceux qui assument des fonctions dans la

S. I. A. feront bien de prêter attention à ce vœu, pour autant qu'il est justifié. En ce qui concerne les nominations faites par le C. C. pour les commissions de reconstruction, des membres, qui exercent leur profession d'une manière indépendante, estiment que les ingénieurs et les architectes possédant leur propre bureau étaient trop peu représentés dans les commissions, étant donné l'intérêt spécial qu'ils ont montré pour la reconstruction en souscrivant des parts. Le C. C. est prié d'examiner l'exactitude de cette assertion, et, cas échéant, d'en tenir compte à l'avenir.

Les dernières tractations de la commission de la protection des titres avec les représentants de l'Union suisse des techniciens, donnent l'impression que l'on n'a jamais été si près de la réalisation d'une protection des titres ou d'un ordre professionnel. Les premières propositions de la S. I. A. — examinées par les bureaux fédéraux, mais sans qu'ils puissent les soumettre sous forme de projets de lois aux conseils législatifs de la Confédération — ont souffert du fait que les milieux intéressés, comme l'Union suisse des techniciens, étaient d'un avis contraire à la S. I. A. quant à la nécessité et au but de la réglementation. Les derniers entretiens entre les représentants des deux associations ont conduit à un heureux résultat et à une sérieuse base pour la suite du travail. On a reconnu la nécessité d'une réglementation et l'on est tombé d'accord pour assigner le même but à cette réglementation. Les représentants des deux associations estiment que la création d'une organisation commune, c'est-à-dire d'une chambre technique, qui établirait les normes pour l'octroi des titres, est la seule voie conduisant à un ordre professionnel excluant les incapables. Pour cela, il faut admettre le cas des techniciens qui, sans avoir passé par une école universitaire, mais par d'autres écoles techniques, ont pratiquement fourni la preuve de leurs hautes capacités professionnelles. Il faut que les normes ouvrent un accès aux échelons supérieurs de la profession à ceux qui le méritent. Les négociations ont renforcé la conviction qu'il était possible de créer un ordre, qui offre quelque chose à tous, sans rien enlever à personne, et qui renseigne le public sur ce qu'est un ingénieur ou un architecte. Au stade actuel des tractations, la commission de la protection des titres a sans doute une tâche ardue et pleine de responsabilités. Sa ligne supérieure de conduite restera guidée par le souci du maintien de la qualité, par la sauvegarde de la capacité de concurrence de la technique et de l'industrie suisses ; mais elle sera aussi guidée par le respect de l'équité pour tous les intéressés. Il est compréhensible que l'un ou l'autre ait manqué, à l'occasion, de patience en raison de la longueur de l'effort pour la protection des titres. Mais on doit toujours se représenter que la technique est devenue un énorme facteur de civilisation, que ses détenteurs exercent une puissance, bien-faisante ou malfaisante, pour la vie de l'humanité selon les normes auxquelles ils soumettent l'exercice de leur profession. L'importance que revêt pour la communauté le problème en question est telle qu'elle demande quelque patience. Les membres de la commission des titres sont certains de pouvoir présenter prochainement un projet de règlement aux associations professionnelles intéressées et aux organisations industrielles, projet qui tiendra compte de tous les intérêts légitimes.

M. F. Lodewig, architecte : La section de Bâle et son comité demandent au C. C. que la commission chargée de mettre au point le tarif d'honoraires pour les colonies d'habitation termine ses travaux aussi rapidement que possible, et qu'il prévienne éventuellement en novembre une assemblée des délégués, pour discuter le nouveau tarif et pour l'approuver.

Un nouveau retard serait préjudiciable aux intérêts des collègues bâlois.

M. M. Kopp, *président*, mettra tout en œuvre pour hâter la fin des travaux de la commission.

M. R. Christ, *architecte* : Il serait indiqué que les expertises juridiques demandées par le C. C., comme celles relatives aux colonies d'habitation, soient coordonnées avec les expertises juridiques demandées par des sections.

M. M. Kopp, *président*, fait remarquer qu'il ne faut pas attacher une trop grande valeur à ces expertises juridiques, attendu qu'elles se contredisent souvent.

Le président rappelle encore les grands services que M. l'ingénieur C. Jegher, membre honoraire récemment décédé, a rendus à la S. I. A. Sa vie durant, le disparu a mis sans cesse sa forte personnalité à la disposition de notre Société. L'assistance se lève pour honorer sa mémoire.

4. Election des membres du comité central.

M. M. Kopp, *président* : MM. F. Gilliard, architecte, et A. Sutter, ingénieur, ont décliné toute réélection. Les autres membres du C. C. sont disposés à l'accepter. Il y a donc deux nouveaux membres à élire. Comme tels, le C. C. propose de nommer à la place de M. Gilliard, architecte, M. le professeur J. Tschumi, architecte à Lausanne, présenté par les sections romandes, et en remplacement de M. A. Sutter, ingénieur, M. A. Rölli, ingénieur à Lucerne, sur la proposition de la section Waldstätte.

M. F. Lodewig, *architecte* : La section de Bâle ne fait pas de proposition ; elle se borne à exprimer le vœu qu'aux prochaines élections au C. C., on lui donne la possibilité d'y désigner un de ses membres.

M. C. Chiesa, *architecte*, se déclare d'accord avec les candidatures présentées ; mais il demande aussi que l'on prenne en considération la section Tessin, lors d'une nouvelle élection au C. C.

M. M. Kopp, *président* : Le C. C. fera son possible pour tenir compte des vœux des sections de Bâle et Tessin.

Il est décidé de procéder aux élections à mains levées.

M. le professeur J. Tschumi, architecte à Lausanne, et

M. A. Rölli, ingénieur à Lucerne,

sont élus à l'unanimité comme nouveaux membres du C. C. ; les autres membres sont également réélus en bloc et sans opposition.

5. Election du président central de la S. I. A.

M. R. Eichenberger, *ingénieur*, prend la présidence pour cet objet à l'ordre du jour ; il remercie les délégués pour l'honorable réélection des membres du C. C. En son nom, il propose à l'assemblée de réélire par acclamations pour une nouvelle période administrative le président en charge, M. M. Kopp, architecte, celui-ci s'étant déclaré prêt à accepter une réélection. Par acclamations, M. M. Kopp est réélu comme président central.

M. M. Kopp, *président*, remercie l'assemblée pour ce témoignage de confiance et mettra toutes ses forces au service des intérêts de la S. I. A.

6. Election des réviseurs des comptes et de leurs suppléants.

M. P. Soutter, *ingénieur* : Les vérificateurs des comptes, MM. B. Graemiger, ingénieur à Zurich, et L. Schwegler, ingénieur à Lucerne, ainsi que leurs suppléants, MM. R. Brodtbeck, architecte à Frauenfeld, et W. Rebsamen, ingénieur à Bâle, acceptent une réélection.

Les deux vérificateurs des comptes et leurs suppléants sont réélus à l'unanimité.

7. Election d'un membre du conseil suisse d'honneur.

M. P. Soutter, *ingénieur* : L'assemblée des délégués doit désigner un nouveau membre au conseil suisse d'honneur, en remplacement de M. C. Jegher, ingénieur, membre honoraire, récemment décédé. Le conseil suisse d'honneur propose comme nouveau membre M. A. Casanova, ingénieur à Lugano, actuellement membre suppléant. Le C. C. appuie cette candidature.

M. A. Casanova est élu à l'unanimité membre du conseil suisse d'honneur.

8. Rapport sur le travail de la commission et du bureau S. I. A. pour la reconstruction.

M. E. Choisy, *directeur* : Lors de leur dernière assemblée à Aarau, les délégués ont été informés de la composition des commissions, de l'organisation du bureau d'études et de la nomination de M. J. Mussard comme chef du bureau d'études. M. Mussard devait présenter un rapport à l'assemblée d'aujourd'hui. Malheureusement il ne pourra pas le faire, n'étant pas encore rentré d'un voyage d'études en Yougoslavie.

Depuis la dernière assemblée des délégués, les commissions et le bureau d'études ont commencé leurs travaux. M. Choisy tient à exprimer la plus vive gratitude aux présidents des commissions régionales pour leur activité, particulièrement aux présidents des commissions France et Allemagne.

M. A. Sutter, ingénieur en chef, membre du C. C. jusqu'à ce jour, a donné sa démission de la commission pour la reconstruction. Il doit donc être remplacé ; le C. C. estime que pour lui succéder, on devrait nommer un membre du groupe professionnel des architectes pour les relations internationales ; on répondrait ainsi à un vœu déjà exprimé, et on reconnaîtrait aussi les efforts que ce groupe a déployés dans le domaine de la reconstruction.

Dernièrement, la commission de la S. I. A. pour la reconstruction a entendu des critiques, dont l'une concernait la composition de quelques commissions spéciales. On a aussi dit que les membres possédant leurs propres bureaux étaient trop peu représentés dans ces commissions. Selon les prévisions du moment, les commissions ne seront renforcées que lorsqu'elles auront à traiter des affaires sûres. Mais il va de soi que la collaboration de tous les membres reste désirable.

La question des voyages d'études a aussi préoccupé les commissions. Les pays qui nous entourent se trouvent dans une situation politique instable, et souvent on ne sait pas à qui l'on doit s'adresser. M. Mussard, ingénieur, a été chargé d'une première enquête à l'étranger. L'obtention des visas d'entrée lui a été facilitée par sa qualité de collaborateur du Don suisse. Une partie des frais de voyage a été supportée par d'autres offices. Au début, la collaboration avec le Don suisse a été d'un grand secours pour notre bureau d'études. Mais dorénavant, M. Mussard ne poursuivra cette activité avec le Don suisse qu'occasionnellement pour certains rapports techniques.

Les membres ont manifesté aussi des signes d'impatience au sujet de l'action pour la reconstruction. C'était compréhensible, mais c'était méconnaître la véritable situation. Dans tous les pays, on manque de matériaux. En France, le ministre Dautry ne compte que sur l'année 1947 pour le début des véritables travaux de reconstruction.

Pour différentes raisons et notamment à cause des voyages de M. Mussard en France et en Yougoslavie, il n'était pas possible de renseigner les souscripteurs sur l'état des études et sur les prises de contact. On envisage l'envoi d'un exemplaire des prochains rapports à chacun des présidents de

section pour leur information et, par eux, pour l'orientation des sections.

Depuis la dernière assemblée des délégués, on a pris contact avec de nombreux offices de l'intérieur et de l'étranger. Quant à donner les noms des personnes avec qui nous avons été en relations, cela nous mènerait trop loin. Du reste, il s'agissait surtout de faire connaître notre action au dehors et de reconnaître les hommes responsables dans les pays intéressés.

En France, l'élaboration des plans d'urbanisme est très avancée. M. Cazaux, personnalité éminente du ministère français de la reconstruction, viendra prochainement en Suisse pour y faire quelques conférences.

La situation dans les différents pays peut être résumée comme suit :

France :

M. le professeur Tschumi pourra donner les derniers renseignements, puisqu'il était tout récemment en France.

Yougoslavie :

Comme on l'a déjà dit, M. Mussard s'y trouve présentement. C'est un pays très intéressant pour la Suisse, parce qu'on en peut importer beaucoup de matières, entre autres du bois et des minéraux.

Allemagne :

Tout passe par les forces d'occupation, ce qui complique les prises de contact. Il n'est question que de livraisons très peu importantes en compensation. On manque d'ingénieurs et d'architectes ; cependant il faut encore savoir si l'on désire la collaboration de techniciens suisses. Les questions qui s'y rapportent devront encore être éclaircies par une enquête de M. de Sinner, architecte.

Autriche :

Ce pays est divisé en trois zones d'occupation ; tout doit encore être mis au clair. M. Dr E. Angst se chargera de le faire au cours d'un voyage d'affaires, qu'il va entreprendre prochainement en Autriche.

Italie :

L'administration du pays sera, selon toute vraisemblance, bientôt remise aux Italiens. Cependant il ne faut pas s'attendre à ce que l'Italie fasse appel sans autre aux bureaux suisses pour la reconstruction. L'apport intellectuel devra être compensé par des crédits ou par des livraisons de matériaux.

Le port de Gênes est de toute importance pour la Suisse. M. Dr Ribbi, un Suisse qui a été élevé en Italie, se rendra sous peu à Gênes, sur mandat de la S. I. A. Prochainement, M. Bossi, architecte, membre de la section Tessin, ira à Rome pour s'entretenir avec les services compétents.

La commission s'est occupée également de la question des éléments préfabriqués. Notre pays s'adapte très difficilement à une normalisation dans la construction, parce que les Suisses sont très individualistes. Les pays qui nous entourent sont allés fort loin dans ce domaine, comme le prouve, par exemple, la construction de maisons en aluminium en Angleterre. Si la Suisse tient à pouvoir livrer des éléments de construction, il faudra qu'elle le fasse sans retard. Il est vrai que des études et des essais ont été faits dans certaines industries, celles du bois et de l'aluminium, par exemple ; mais ils n'ont pas été poursuivis bien loin. C'est pourquoi le bureau d'études a été chargé de recueillir et d'achever ces essais.

M. Choisy donne encore quelques renseignements sur les travaux du comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne.

M. le directeur Niesz dirige l'activité de cette organisation, qui a également débuté dans les locaux de la Tödistrasse. M. Hochstaetter, directeur du Bureau central, a déjà pris de nombreux contacts. Pour faire connaître les projets et l'organisation de cet office central, on rédigera des communiqués et on enverra des notices. Un ouvrage, dont le comité s'est occupé dernièrement, se rapporte à la remise en état de la navigation sur le Rhin. La Motor-Columbus a été chargée de la direction de cet ouvrage et s'est engagée à confier, s'il y a lieu, des travaux d'ingénieur à des bureaux privés. Mais en fait un seul bureau a été chargé de ces travaux, tandis que le reste était entrepris par la Motor-Columbus. Le C. C. croit que la Motor-Columbus aurait pu mieux répartir les commandes ; aussi se mettra-t-il en rapport avec cette société, pour obtenir qu'à l'avenir on fasse appel à la collaboration d'autres bureaux.

M. Choisy résume son exposé comme suit :

1. Après cinq ans de guerre, la Suisse est isolée politiquement et économiquement.

2. Les pays qui nous entourent sont encore dans une situation précaire ou n'ont qu'une indépendance partielle.

3. En général, on peut dire qu'une participation suisse n'est guère demandée à l'étranger.

Dans ces conditions, il ne faut rien précipiter, mais il faut procéder calmement et avec tact. C'est dans cet esprit que travaillent aussi la commission et le bureau d'études pour la reconstruction.

M. M. Kopp, président, remercie M. Choisy pour son exposé détaillé et intéressant.

M. J. Tschumi, professeur, fait un exposé de la situation en France. Au cours d'un récent séjour à Paris, il a eu des entretiens nombreux et suivis avec les directeurs et chefs de service du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Toutes les études sont subordonnées à l'établissement des plans topographiques des villes et villages qui sont effectués par des géomètres français. Le ministère a estimé que le nombre des géomètres français est insuffisant pour mener rapidement à bien cette énorme tâche. A la suite d'entretiens successifs, il a décidé de faire appel aux géomètres suisses.

L'enquête menée en Suisse par la S. I. A. a laissé voir qu'une trentaine de bureaux, dont cinq de photogrammétrie, étaient disposés à travailler en France. Le service topographique du ministère a prévu que l'aide suisse serait principalement cantonnée en Alsace et porterait sur l'établissement de plans au 1 : 2000 d'une centaine de villages représentant quinze à vingt-cinq mille hectares. Les pourparlers définitifs sont en cours.

Les plans de base étant établis par les géomètres, les études sont reprises par des architectes-urbanistes, qui fixent les grandes lignes de l'aménagement des cités. Près de quatre cents urbanistes travaillent régulièrement pour l'administration depuis 1940. De nombreuses villes et villages ont déjà leurs plans approuvés. M. Tschumi ne croit pas que pour ceux qui restent à faire, l'administration française puisse avoir besoin de l'aide d'urbanistes suisses.

Dans la plupart des cas, les plans directeurs d'urbanisme modifient sensiblement les anciens tracés et, de ce fait, il sera nécessaire de procéder à de vastes remembrements urbains.

Les propriétaires d'un flot à rénover se constituent en association syndicale, et des géomètres sont chargés de l'établissement au 1 : 500 des plans de l'état ancien et de l'état nouveau. Pour ce travail également, l'aide des géomètres suisses est désirée.

Pour chaque îlot, il est nommé un architecte, qui a la haute main sur le caractère de l'architecture. Les propriétaires sinistrés peuvent choisir leurs architectes. Ceux-ci deviennent des architectes d'opération, dont les plans de reconstruction sont subordonnés à l'approbation de l'architecte de l'îlot.

En principe, dans les villes, l'architecte de l'îlot suivra les directives de l'architecte en chef de la ville. Jusqu'à ce jour, il a été nommé très peu d'architectes d'îlots.

Sauf trois chantiers-types en cours d'exécution, aucune reconstruction définitive n'est encore à l'étude. Les architectes sont loin d'être débordés de travail. Aussi serait-il présomptueux de croire que l'aide suisse puisse être souhaitée en ce moment. Les possibilités d'appel aux architectes suisses ne peuvent être encore déterminées. Elles dépendront de l'occupation complète de tous les bureaux d'architectes français.

A titre indicatif, il y a environ en France six mille architectes, dont deux mille diplômés. Les étrangers sont au nombre de quelques centaines. Ils ont relativement les mêmes possibilités de travail que les architectes français. Une loi du 30 décembre 1940 fixe les conditions exigées pour l'exercice de la profession en France.

Les diplômes des grandes écoles suisses donnent droit, sous réserve des conditions citées dans la loi de 1940, à l'exercice de la profession en France. Dans le cadre des mesures transitoires, les diplômes des techniciens sont acceptés s'ils ont été obtenus avant le 31 juillet 1942.

Comme les réalisations sont peu nombreuses, les ingénieurs ne sont pas débordés. Il faut signaler qu'en France, les bureaux d'études font partie des entreprises. Il est probable que ces entreprises fassent appel aux ingénieurs suisses, lorsque la reconstruction battra son plein.

M. Tschumi informe que le service des constructions provisoires (direction des travaux) passe d'innombrables commandes aux industriels et fabricants français. Les charpentiers très bien équipés continuent de produire en grande série les baraquements en bois comme depuis 1940. Le service a également commandé des baraques en Suisse et il envisage d'acheter en 1946 des maisons définitives en bois.

Les autorités françaises, avec l'aide des groupements professionnels, étudient depuis plus de cinq années, d'une manière très active, la normalisation, la typification des bâtiments. L'étude d'éléments préfabriqués est très avancée. Les nombreux documents qui paraissent ou vont paraître en librairie permettront aux techniciens suisses de mesurer l'importance du travail accompli. Il est à signaler que le ministère envisage la commande en Suisse d'éléments du bâtiment.

M. Tschumi attire l'attention sur le fait que les services du ministère demandent que la Suisse coordonne ses démarches relativement à la reconstruction en France. L'organisation du Centre suisse de la reconstruction a toute la faveur du ministère, et ce dernier désire que, dans la mesure du possible, tous les groupements intéressés par des travaux ou fournitures, tous les techniciens, se plient à une certaine discipline, afin d'éviter d'importuner les différents services.

M. H. Blattner, ingénieur, donne quelques renseignements sur son voyage d'études pour la remise en état de la navigation sur le haut Rhin. Il explique que le reproche formulé contre la Motor-Columbus n'est pas fondé, parce que, jusqu'à présent, il n'était pas possible de passer des commandes à d'autres bureaux d'ingénieurs. A l'assemblée de l'Association suisse des ingénieurs-conseils, on a de nouveau exprimé l'opinion que dans l'organisation de la S. I. A. pour la recons-

truction, on avait trop peu tenu compte des ingénieurs propriétaires de bureaux.

M. E. Choisy, directeur : Le C. C. a reçu différentes requêtes et les examinera attentivement. Le C. C. a nommé les membres des commissions après s'être renseigné à fond sur leurs qualités réelles. M. Choisy remercie M. l'ingénieur Blattner pour sa collaboration à la remise en état de la navigation sur le Rhin supérieur. Pour ce qui est de la participation des bureaux d'ingénieurs, le C. C. s'adressera encore une fois à la Motor-Columbus.

M. M. Meyer, ingénieur, donne quelques informations qu'il a reçues d'un collègue de France. Il est invité à mettre sa documentation à la disposition du bureau d'études pour la reconstruction.

M. F. Gampert, architecte, président du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, prend acte avec satisfaction de la décision d'accorder une place à un représentant du groupe dans la commission pour la reconstruction. Cette décision présente l'avantage d'assurer une meilleure représentation des architectes.

La résolution prise par le C. C. de charger le bureau d'études pour la reconstruction d'étudier les problèmes relatifs à la préfabrication correspond aux vœux exprimés par le groupe des architectes pour les relations internationales.

M. Gampert rappelle à ce propos les suggestions apportées par le groupe du Comité central, il y a deux ans, et dont il a été partiellement tenu compte dans l'organisation du bureau d'études. Dans le programme qu'il avait présenté, les questions de la préfabrication, l'organisation d'une collaboration plus efficace entre ingénieurs et architectes en vue de l'industrialisation des méthodes de construction, la préparation des jeunes aux problèmes de la reconstruction, figuraient en bonne place. Ce travail ne peut être entrepris par des bureaux privés, qui ne disposent ni des moyens financiers, ni du temps et de l'autorité nécessaires pour procéder à de vastes enquêtes dans le pays, pour se documenter sur ce qui a été fait dans les pays voisins, pour obtenir l'accord des industriels, des entrepreneurs et des architectes, pour introduire l'emploi de méthodes nouvelles dans l'industrie du bâtiment. Le groupe professionnel des architectes apportera sa collaboration dans la mesure où elle pourra être utile.

M. E. Choisy, directeur, rappelle que la tâche essentielle du bureau d'études consiste expressément à amener des commandes à nos bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

9. Propositions à l'assemblée générale.

M. M. Kopp, président : Sous cet article de l'ordre du jour, doit être fixé le lieu de la prochaine assemblée générale, dans deux ans. M. Kopp a le plaisir de faire savoir que la section des Grisons s'est proposée pour l'organisation de la prochaine assemblée générale.

M. H. Conrad, ingénieur : On sait que par suite des circonstances découlant de la guerre, il n'a malheureusement pas été possible à la section des Grisons d'organiser l'assemblée générale de cette année. Mais on peut admettre qu'en 1947 les circonstances seront beaucoup plus favorables ; aussi M. Conrad invite-t-il la S. I. A. à prévoir dans les Grisons la prochaine assemblée générale. Le lieu en pourra être précisé plus tard.

Cette proposition est acceptée par acclamations.

M. M. Kopp, président, remercie la section des Grisons pour son invitation. Pour se conformer aux statuts, le président demandera à l'assemblée générale d'autoriser le C. C. à s'entendre avec la section des Grisons, dès que les cir-

constances le permettront, pour fixer la date et le lieu de l'assemblée générale (Arosa, Davos ou éventuellement Saint-Moritz). Il en est ainsi décidé.

10. Propositions individuelles et divers.

M. R. Christ, architecte : Le système des subventions comporte plusieurs inconvénients pour les architectes. Pour ce qui est de la construction des maisons d'habitation, les prescriptions liées aux subventions et les longues périodes d'attente obligent à faire des études irrationnelles et aboutissent à des situations confuses au sujet des honoraires pour les travaux d'architecte ; elles amènent aussi une diminution de la qualité.

Le subventionnement des concours d'architecture augmente, il est vrai, les occasions de concours. Mais la valeur des idées ne trouve pas son compte dans la forme des concours et dans les conditions assignées au résultat.

Il faudrait faire examiner par les associations intéressées, si nous désirons voir maintenir le système actuel des subventions ou si nous ne pouvons pas proposer certaines simplifications et restrictions.

M. M. Kopp, président : Le C. C. vouera son attention à cette question.

M. H. Puppikofer, ingénieur, tient à souhaiter la bienvenue aux délégués au nom de la Section zurichoise. Elle est heureuse de pouvoir organiser l'assemblée générale de cette année, et invite les délégués à prendre part au déjeuner de midi.

M. M. Kopp, président, remercie la section de Zurich pour son aimable invitation, ainsi que tous les membres présents pour leur assiduité. Il lève la séance à 13 heures.

Le secrétaire : P. SOUTTER.

Zurich, le 5 novembre 1945.

CARNET DES CONCOURS

Ecole supérieure de jeunes filles, à Lausanne.

Jugement du jury.

Le jury était composé de MM. J. Peitrequin, ingénieur, directeur des Ecoles, président ; J.-H. Addor, syndic de Lausanne ; G. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles ; A. Laverrière, architecte ; R. Bonnard, architecte ; M. Piccard, architecte ; J. Tschumi, architecte ; M.-L. Monneyron, architecte de la ville ; G. Haemmerli, architecte ; suppléant : L. Roux, architecte.

Projets primés.

- 1^{er} prix : 2800 fr., Blauer E., architecte, Corsier s. Vevey, et Dutoit A., architecte, Corseaux sur Vevey.
 2^e prix : 2700 fr., Perrelet & Stalé, architectes, Lausanne.
 3^e prix : 2600 fr., Chappuis A., architecte, Vevey.
 4^e prix : 2500 fr., Chevalley Ch., architecte, Lausanne.
 5^e prix : 2400 fr., Béboux E., architecte, Lausanne.

Projets achetés.

- Fr. 1800, Thomsen P., architecte, Aigle.
 » 1800, Pahud R., architecte, Lausanne.
 » 1400, Pahud Arn., architecte, Renens, Ferrari H. et Baud M., architectes, Lausanne.
 » 1000, Gaillard A., architecte, Lausanne.
 » 1000, Keller R., architecte, Lausanne.

Projets recevant une allocation.

- Fr. 600, Friedrich H., architecte, Zurich.
 » 600, Zwahlen R., architecte, Lausanne.
 » 600, Geissler R., architecte, Sainte-Croix.
 » 600, Brugger Ch., architecte, Lausanne.

- Fr. 600, Dumartheray P., architecte, Lausanne.
 » 600, Mamin E., architecte, Lausanne.
 » 400, Schmid R., Richard G. et Murisier B., architectes, Lausanne.
 » 400, Maillard M., architecte, Lausanne.
 » 400, Rey J., architecte, Lausanne.
 » 400, Girardet D., architecte, Lausanne.
 » 400, Hugli J., architecte, Yverdon.
 » 400, Ruche L.-J., architecte, Lausanne.

Câbleries et Tréfileries de Cossonay-Gare¹.

Les Câbleries et Tréfileries de Cossonay ouvrent un concours pour l'étude des plans d'un bâtiment d'administration et de constructions à l'usage des vestiaires et des réfectoires.

Le concours est réservé aux architectes suisses reconnus par l'Etat de Vaud et établis dans le canton depuis une année au moins à la date d'ouverture du concours.

Le programme du concours peut être demandé du 10 au 30 décembre 1945, contre dépôt de 10 fr., auprès de la Direction de l'Usine.

Rendu du projet : 18 mars 1946.

Le jury est composé de MM. R. Wild, directeur technique, Cossonay ; Ch. Thévenaz, architecte, Lausanne, président ; F. Wavre, architecte, Neuchâtel ; J. Tschumi, architecte, Lausanne ; suppléant : J.-P. Vouga, architecte, Lausanne.

¹ Voir en outre l'annonce parue à notre numéro du 8 décembre dernier.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle.

1001. Un ou deux techniciens électriciens. Exploitation, entretien et service de réparations de toutes les installations thermo-électriques d'une fabrique de soie artificielle. Brésil.

1003. Deux ou trois techniciens. Pratique de la fabrication de la soie artificielle. Brésil.

1005. Deux techniciens mécaniciens. Prix de revient, organisation et distribution du travail. Construction de machines-outils. Fabrique de machines-outils de Suisse romande.

1007. a) Deux à trois techniciens constructeurs, au courant de la fabrication des machines-outils de précision. De même :

b) Technicien vendeur pour le service des ventes et la préparation des commandes, langues allemande et française. Fabrique de machines-outils de précision de Suisse romande.

1009. Jeune ingénieur électricien ou technicien électricien. Moteurs électriques et transformateurs, Zurich.

1011. Jeune technicien mécanicien. Nord-ouest de la Suisse.

1017. Jeune technicien électricien. Suisse centrale.

1019. Ingénieurs chimistes. Age : jusqu'à 30 ans. Grande entreprise chimique du nord de la France.

1021. Jeune ingénieur électricien. Projets de la partie électrique d'aménagements hydro-électriques. Bureau d'études d'une Société électrique en France.

1023. Jeune technicien électricien. Place de fonctionnaire.

1025. Ingénieur mécanicien (E. P. Z. ou E. I. L.). Calculs de véhicules de chemin de fer, constructions en métaux légers. Nord-ouest de la Suisse.

1027. Constructeur en machines textiles. Métiers à tisser. Suisse orientale.

1029. Jeune technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Suisse orientale.

1031. Jeune technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Bureau d'ingénieur de Zurich.

1033. Technicien électricien. Banc d'essais, appareils électriques. Suisse romande.

1037. Jeune technicien électricien. Fours industriels électriques. Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1945 : 43, 181, 287, 383, 721, 725, 803, 843, 863, 865, 887, 909, 917, 951, 953.

Section du bâtiment et du génie civil.

1524. Jeune ingénieur constructeur. Calculs, béton armé. Zurich.

1528. Jeune conducteur de travaux. Nord-ouest de la Suisse.

1530. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

(Suite page 6 des annonces).